

LE PUBLICISTE.

TRIDI 23 Fructidor, an VII.



Présenté par la reine de Naples aux Calabrois d'un drapeau brodé par elle. — Mort de cinq mille Austro-Russes vers Rome. — Tristesse occasionnée à Berlin par le départ de l'ambassadeur russe. — Démenti donné par le citoyen Florent-Guyot, ambassadeur français à la Haye, de la reddition de la flotte hollandaise aux Anglais. — Nouvelles diverses.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois, de 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

Roveredo, 28 thermidor.

Les Calabrois, pour prix de l'ardeur avec laquelle ils ont servi sous les ordres du général cardinal Ruffo, ont reçu un drapeau brodé par la reine et les princesses de Naples. Ils sentiraient sans doute tout le prix de cette faveur insigne, et leur fidélité ne sauroit désirer une plus belle récompense.

Le général russe comte Zaccato, au nom du feld-maréchal Suwarow, a adressé une proclamation aux romains pour les inviter à se réunir aux troupes des alliés.

Cinq mille austro-russes marchent vers Rome, et on a commandé 700 charriots pour les y porter avec plus de rapidité. Ce corps doit se joindre dans Rome à l'armée du cardinal Ruffo pour assiéger le château Saint-Ange & Civita-Vecchia.

RUSSIE.

Petersbourg, le 29 thermidor.

L'ambassadeur impérial, comte de Cobenzel, après une grave maladie, vient de reparaitre à la cour. Il a présenté à cette occasion les députés du grand-prieuré de Bohême, qui ont remis à l'empereur Paul la démission que le comte de Hompesch a donnée de sa dignité de grand-maître de l'ordre de Malte.

Demain il sera chanté ici un *Te Deum* solennel pour célébrer la prise d'Alexandrie & la délivrance de Naples.

SUEDE.

Stockholm, le 30 thermidor.

Le roi est de retour de Füllgarn. Les contre-amiraux de Füss, de Franken & de Royalin, sont nommés vice-amiraux.

On ne fait encore aucuns préparatifs de guerre en Poméranie; & malgré la déclaration du roi, on attend toujours un décret de la diète de Ratisbonne sur notre contingent. Cependant le gouvernement a prévenu les vaisseaux poméranais de ne pas entrer dans les ports de France.

Le procès du major Ankarloo, qui a commandé, comme

le baron de Cedestrom, un convoi qui a été perdu, est terminé. On croit qu'il sera jugé comme le baron.

DANEMARCK.

Copenhague, le 8 fructidor.

Une nouvelle flotte russe de cinq vaisseaux de ligne, deux frégates & quelques vaisseaux de transport, à bord de laquelle se trouvent 5000 hommes de troupes, vient de jeter l'ancre dans la rade d'Elseleur pour y prendre des provisions. Elle continuera ensuite sa route vers la mer du Nord, sans attendre le reste des troupes russes qui doivent arriver sur des vaisseaux anglais.

Le prince royal est toujours dans le Holstein. Il a trouvé par-tout sur son passage les témoignages du respect et de l'amour. Malgré ses vives instances, les paysans ont dételé ses chevaux & traîné sa voiture.

ALLEMAGNE.

Francfort, le 15 fructidor.

Le départ de l'ambassadeur russe de Berlin a fait une grande sensation, & l'on assure que le ministre prussien à Petersbourg a été également rappelé, avec ordre de laisser cependant un secrétaire de légation si l'empereur y consentoit. Du reste, on prétend, d'après les dispositions du cabinet de Berlin, que dans le cas où les autrichiens & les russes parviendroient à pénétrer sur la rive gauche du Bas-Rhin, la Prusse feroit de son côté occuper sur-le-champ ses provinces cis-rhénanes, afin que les coalisés ne pussent en disposer comme d'un pays conquis.

On assure qu'une certaine cour propose que la France rentre dans ses anciennes limites, & qu'on ne se mêle en rien de son gouvernement intérieur. On ajoute que le nord de l'Allemagne, à raison de sa neutralité, ne prendra aucune part à la guerre.

L'armée de Condé doit passer, au moins en partie, par Ratisbonne.

Hanau, le 17 fructidor.

On mande de Hambourg que le ci devant comte d'Artois y a ouvert un emprunt de plusieurs millions, qui a été rempli sur-le-champ, l'Angleterre en ayant répondu.

Le ci-devant maréchal de Broglie est, avec toute sa famille, dans les environs de Mittau. Le prétendant ne se rendra à l'armée de Condé que lorsqu'il sera reconnu roi par toutes les puissances. Cette clause fait croire qu'il ne s'y rendra pas de sitôt.

Voici quelques détails sur la situation du prétendant à Mittau: il occupe une aile du château; le gouverneur oc-

cupe l'autre. Il a deux sentinelles russes à sa porte; le gouverneur a un corps-de-garde de 50 hommes à la sienne & quatre canons. On lui paie l'entretien de cent gardes-du-corps; mais ils sont en habits gris & même sans épée. Les gentilshommes de la chambre ont besoin d'un passe-port de Pétersbourg pour venir faire leur service lorsqu'ils sont de quartier, & souvent on le leur fait long-tems attendre. Dernièrement, le ci-devant duc de Fleury l'a obtenu pour lui seul, sans qu'il lui fût permis d'amener seulement un valet-de-chambre.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 13 fructidor.

On est persuadé ici que la flotte hollandaise se rendra à la nôtre; on parloit même hier au soir cinquante guinées contre deux, que cette réunion étoit déjà opérée.

Le lord Saint-Vincent est parti pour Bath, dont les eaux lui ont déjà été fort salutaires. Il a reçu, sur toute la route, les témoignages du plus vif empressement. Il n'a pas encore déposé le commandement en chef, qui n'est que provisoirement entre les mains du lord Keith.

Notre flotte marchande des Isles-du-Vent, sur laquelle on avoit de vives inquiétudes, vient d'arriver heureusement à Portsmouth.

L'embargo est en partie levé dans nos ports. Les vaisseaux britanniques peuvent partir pour Hambourg & la mer Baltique; mais les vaisseaux étrangers sont encore soumis à la contrainte.

Le comte d'Artois reçoit toujours à son lever les émigrés français. Le tems de son départ n'est pas encore fixé.

Le citoyen Nion, commissaire français pour l'échange des prisonniers de guerre, n'a reçu aucune remise depuis deux mois. Les dépenses pour l'entretien des prisonniers français montent toujours à deux mille livres sterling.

Le lord Elgin, notre nouvel ambassadeur à la Porte, partira sous huit ou dix jours pour sa destination.

On parle ici cent guinées contre vingt-cinq, que la paix générale sera signée avant un an.

Le Nizzam & plusieurs autres princes de l'Inde orientale, se sont déclarés contre Tippoo-Saïb.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Arau, le 13 fructidor.

D'après les préparatifs faits hier, tout le monde croyoit que le passage de l'Aar et de la Limmath s'effectueroit la nuit passée. L'artillerie qui étoit dans le parc d'ici devoit le favoriser; elle a été mise en mouvement pour cet usage. La grosse artillerie de Huningue, placée à Unickou près Bruges, a été transportée sur les batteries. A onze heures du soir, l'armée s'est mise en marche; mais au moment où l'on alloit commencer elle a reçu contre-ordre. On présume que les autrichiens se préparent à une retraite. Le général Hotze, qui devoit établir son quartier-général à Rapperswyl, a, dit-on, reçu ordre de le transférer à Saint-Gall.

La nuit dernière, quatre courriers extraordinaires venant de Manheim et de Paris ont passé par ici.

La division stationnée dans le Frickthal a reçu, à ce qu'on assure, des renforts considérables.

Berne, le 14 fructidor.

On sait maintenant pourquoi l'armée, mise en mouvement le 29 au soir pour attaquer, a reçu contre-ordre. — Cet événement ne doit être attribué qu'à la mauvaise qualité de quelques pontons, qui n'a pas permis d'effectuer le passage sur la Limmath. On présume qu'il aura lieu au premier jour.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Rennes, le 17 fructidor.

Je vous adresse la suite des événemens déplorables dont notre contrée est le sanglant théâtre depuis le commencement de fructidor.

Le 9, dans la commune de Baillé, l'adjudant-général d'Hallancourt a eu une affaire avec les brigands; la principale partie de la colonne qu'il commandoit, composée de chasseurs de la sixième légère, s'est séparée de lui en se laissant emporter par trop d'ardeur à courir après quelques brigands qui formoient le poste-avancé avant d'arriver à la commune de Bouars, dans laquelle se trouvoit le grand rassemblement des brigands; en sorte qu'il ne resta auprès de lui que quinze chasseurs qui s'y sont battus pendant une heure & demie avec le plus grand courage contre plus de 500 de ces scélérats, tandis que le reste de son détachement se battoit contre environ 400 autres: s'étant cependant vu sur le point d'être cerné de toute part, l'adjudant-général d'Hallancourt fut contraint d'ordonner la retraite.

Une partie de la colonne commandée par le lieutenant Henry, celle même qui s'étoit séparée du général, s'étant retranchée dans le ci-devant prioré de la commune de Bocardy, a été bloquée par les brigands au nombre de 7 à 800 bien armés, qui les sommèrent à chaque instant de rendre les armes. On rassembla de toute part le plus de troupes qu'on pût, & on les réunit aux colonnes mobiles pour débloquer nos frères d'armes.

Le 11, le citoyen Tardif, capitaine à la 6^e légère, a été attaqué par 500 chouans entre Craon & Ligné; ses tirailleurs ont été coupés du reste de son détachement en tout composé de 60 hommes: cet officier fut alors contraint de se retirer en diligence sur Craon avec les 40 hommes qui lui restoient; il s'est barricadé dans un château près de Ligné; delà il écrivit au commandant de la place de Château-Gonhier, lequel rassembla tous les hommes de la colonne mobile de cette commune, au nombre de 100: joints à quelques citoyens de bonne volonté, ils sont partis à onze heures de la nuit, & ont ramené le capitaine Tardif avec les 40 hommes, à sept heures du matin. Cet officier a perdu cinq hommes & deux blessés; les brigands en ont eu quinze à 20 tués.

Le même jour, une colonne de 250 hommes, sous les ordres du capitaine d'Hallancourt (pour prendre des renseignements sur la partie de la colonne qui s'étoit séparée de lui le 9, & s'étoit retranchée dans le presbytère de Bouaré), a été attaquée par les brigands sur les cinq heures du soir; le combat a duré trois heures. On suppose que la colonne républicaine a été forcée de battre en retraite sur Sablé, puisque le 12 le général d'Hallancourt n'en avoit encore aucune nouvelle. Il est seulement rentré de cette colonne vingt hommes qui étoient en tirailleurs.

Le 12, une colonne de la 6^e légère, partie de Laval pour aller au secours du cantonnement d'Evron, menacée par les chouans, a rencontré les brigands entre midi & une heure à cinq lieues de Laval près Evron. Les brigands ont perdu cinq hommes, ont eu plusieurs blessés; on leur a pris trois fusils. Nous n'avons eu qu'un seul homme blessé.

Des renforts considérables sont, depuis le 14, en marche pour s'opposer aux brigands dans la Mayenne.

Lyon, le 16 fructidor.

Il nous est arrivé hier différents détachemens de la garnison de Mantoue.

Le même jour nous avons reçu 1000 à 1200 prisonniers autrichiens venant de la Suisse.

Il est aussi parti 400 hommes, à qui on a distribué des armes et des cartouches; ils sont destinés pour le Puy.

Strasbourg, le 19 fructidor.

Le siège de Philipsbourg vient de commencer. Cette forteresse est investie de tous les côtés; & depuis avant-hier elle est vivement bombardée. On espère qu'elle se rendra dans quelques jours.

En Suisse, on est encore fort tranquille. La division du général Souham se trouve à Bâle & dans le Frickthal. Elle couvre la rive gauche du Rhin jusqu'aux environs de Lauffembourg.

La division Tarreau s'est portée dans les environs de Brugg, & s'étend jusqu'au confluent de l'Aar & du Rhin. C'est le général Hardy qui doit remplacer Tarreau dans le commandement de ce corps.

On évalue ces deux divisions à plus de 21,000 hommes.

Les divisions de Lorge & de Soult, fortes d'environ 20,000 hommes, se sont portées sur la rive gauche de la Linmath, & s'étendent jusqu'aux environs de Zurich, sur le Mont-Albis, & jusques vers Richterswyl.

La division Chabran, évaluée à 7 ou 8000 hommes environ, est concentrée dans les environs de Richterswyl, Waadenschwyl, Ensideln & Wolran. Elle a reçu dans les premiers jours quelques renforts.

La division Lecourbe, forte de 16 à 18,000 hommes, a pris des positions très-avantageuses; elle occupe tous les passages qui conduisent en Italie, dans le pays des Grisons & dans le canton de Glarus. Elle se prépare à une nouvelle attaque, qui, on l'espère, aura le même succès que la première.

Enfin, la division Turreau occupe tout le Valais, le Simplon & le Grand-Bernard. Tout ce qu'on a débité sur la prise de ce poste presque inexpugnable, est contourné.

Tous les rapports d'Allemagne confirment la retraite des Autrichiens derrière la Linz. Voici quelle est la distribution de leur armée en Suisse: les troupes commandées par le colonel Strantz, qui étoient postées dans le Valais, se sont retirées en Piémont. Le corps du général Simbschoen est dans les environs de Glarus & dans le pays des Grisons. Sa réunion avec le corps de Hotze, placé à Uznach & à Lachen, est couverte par un petit corps sous le général Jellachich. Le reste de l'armée autrichienne, ainsi que le corps russe, se trouve dans le canton de Zurich, que l'on compte voir bientôt évacué, grâce à la diversion puissante de notre armée du Rhin.

PARIS, le 22 fructidor.

Une lettre du citoyen Florent Guyot, notre ambassadeur près la république batave, dément la nouvelle répandue & même accréditée hier, que la flotte batave s'étoit rendue aux Anglais. Cette lettre apprend qu'elle manifeste, au contraire, les meilleures dispositions; que tout se prépare pour combattre & anéantir les ennemis communs des deux républiques; enfin que le directoire, le corps législatif, les autorités inférieures, & même les citoyens les plus apathiques, partagent en ce moment l'enthousiasme universel.

Hier, il s'est présenté chez plusieurs banquiers & agens de change, des porteurs de faux bons, sur eux, de 50 & même 100,000 fr. Plusieurs de ces fripons ont été arrêtés.

— On dit que Reinhart organise les relations extérieures sur le même plan que la police; que toutes les divisions seront fondues en une seule, avec des sous-chefs chargés des différens détails; & que ce chef sera Durand, aujourd'hui chef d'une des divisions existantes.

— Le général Damas, que sa mauvaise santé avoit forcé de quitter la France, a été pris dans le golfe de Tarente par les Napolitains. Le roi de Naples l'a fait conduire à Palerme.

— Le jury militaire du département de la Seine a déjà prononcé sur quinze cents congés absolus, délivrés pour cause d'infirmités. On assure que trois cents cinquante seulement ont été maintenus; les autres ont été jugés faux, ou accordés trop légèrement.

— Le nombre des porteurs de congés absolus étant plus considérable qu'on ne l'avoit d'abord pensé, l'administration centrale de la Seine a demandé & obtenu l'autorisation de former un second jury militaire.

— Le *Journal de Toulouse* qui, le premier, avoit accusé la citoyenne Clotilde d'avoir tissu un drapeau blanc pour les rebelles de la Haute-Garonne, la justifie aujourd'hui, & assure que ce drapeau étoit l'ouvrage d'une autre femme.

— Le citoyen Laporte, ex-commandant de la *Vaillants*, écrit de Bayonne qu'il prépare une réponse aux inculpations dirigées contre lui dans le mémoire de Ramel.

— Les rassemblemens de mécontents qui s'étoient formés dans la forêt d'Eu, sont dissipés. Leur chef s'appelloit Charrette. On ne sait si ce nom est véritablement le sien ou s'il étoit emprunté pour inspirer plus de confiance aux royalistes.

— L'administration de l'Arriège a trouvé dans le portemanteau de quinze déserteurs royaux arrêtés à Foix, un drapeau rouge orné d'un écusson fleurdelysé. & portant pour inscription: *Vive le roi et la nation*. Elle vient d'adresser ce misérable trophée au directoire exécutif.

— Le conseil de guerre de la quatrième division de l'armée du Rhin, séant à Mayence, a condamné, le 5, à la peine de cinq années de fers le nommé Bousac, natif d'Alby, département du Tarn, convaincu d'avoir commis, dans le duché de Berg, des exactions, à la suite desquelles il a déserté.

Le même conseil a aussi condamné à huit années de fers Pison-la-Courbassière, natif de Grenoble, pour avoir contrefait la signature de l'adjudant-général David, au moyen de laquelle il a touché 413 fr. 10 centimes, montant de la solde de la neuvième compagnie des conscrits de la Seine, incorporés dans la seizième demi-brigade de ligne.

— La commission militaire, séante à Caen, a condamné, le 17 de ce mois, à la peine de mort le nommé Yon (d'Avranches), émigré rentré, & l'un des chefs de l'ancienne & nouvelle chouannerie.

— Le 10 de ce mois, quatre ou cinq individus couperent un arbre de liberté à Perpignan: l'un d'eux fut arrêté sur le fait, & n'en cria pas moins *vive le roi!*

— Les colonnes mobiles du département de l'Ain sont en activité.

— Aussi tôt qu'on eut à Londres la nouvelle de la prise de Turin, on a rouvert la chapelle catholique, dans l'hôtel du dernier ambassadeur de Sardaigne.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du cit. BOULAY (de la Meurthe.)

Séance du 22 fructidor.

Le conseil renvoie à une commission une adresse de Nancy, qui demande que les communes limitrophes du théâtre de la guerre soient tenues de fournir des fourrages aux conducteurs des charrois militaires.

Un premier projet de résolution sur l'échéance des effets de commerce, ayant été rejeté par les anciens pour raison de quelques vices de rédaction, Jacqueminot en propose un autre où ces vices ne se trouvent pas, et qui porte que ces effets, à compter du 1^{er} frimaire prochain, seront exigibles le jour même de leur échéance.

Le conseil ordonne l'impression.

Une adresse de l'administration de Toulon annonce que le corps du général Joubert est entré dans le port de cette ville.

Un membre, pour éviter les retards dans la perception des contributions, propose que, provisoirement, celles de l'an 8 soient perçues sur les rôles de l'an 7.

Saint-Horent fait sentir que ce mode de perception entraîneroit beaucoup d'inconvéniens, parce que les contribu-

tions pour l'an 8 ne sont pas les mêmes que celles de l'an 7.

Le conseil renvoie le tout à la commission existante.

Talot, après avoir tracé le tableau des menaces, des incendies, des dévastations auxquels les départemens de l'Ouest sont en proie, propose, au nom de la commission militaire, la formation de légions de l'Ouest destinées à combattre les brigands dans ces départemens, et qui ne pourront en aucun cas être portées aux frontières.

Ce projet est adopté avec quelques légers amendemens.

Lacée croit qu'il y a des inconvéniens dans la disposition qui porte que ces bataillons ne serviront que dans leurs départemens. Si une descente s'opéroit sur les côtes ils ne pourroient donc pas y être portés.

Talot répond qu'ils doivent défendre tous le pays de l'Ouest, n'importe où il seroit attaqué.

Alors l'article est ainsi rédigé : ces bataillons seront spécialement employés à la défense des départemens de l'Ouest.

La discussion s'ouvre sur le projet de Lacée, relatif aux amas d'armes de guerre.

Lecointe-Puyraveaux & Jourdan, combattent les dispositions relatives à la déclaration de leurs armes à faire par les citoyens : les désarmer leur paroît dangereux, dans un moment où ces contrées sont menacées, & où il ne se trouve pas un nombre suffisant de troupes.

Le projet est de nouveau renvoyé à la commission.

On s'occupe ensuite des sociétés politiques.

Curé présente un projet supplémentaire, dont voici les bases :

Les dispositions du code pénal sont applicables aux citoyens qui troubleroient les sociétés politiques.

Les citoyens ne pourront être membres que de la société formée dans leur arrondissement.

Les individus compris dans la loi du 4 brumaire, ne pourront assister à ces réunions.

L'infraction aux précédens articles, sera punie par l'interdiction de la société & par un emprisonnement de 9 mois, pour le coupable, le tout sans préjudice des autres poursuites particulières. — Impression.

Un autre membre prononce une très-longue opinion, qu'il termine par un projet, dont une disposition porte, qu'un individu ayant été membre d'une société qui auroit été fermée, ne pourroit plus être admis dans aucune autre. — Impression.

André (du Bas-Rhin), en présente un dont on ordonne l'impression.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 22 fructidor.

On ouvre la discussion sur les élections des Bouches-du-Rhône.

Un membre défend la résolution ; il pense que les états fournis par Micoulin ne présentent pas une garantie suffisante pour motiver le rejet. Ils viennent d'un homme qui a figuré d'une manière remarquable dans l'assemblée scissionnaire, & qui, comme tel, a intérêt à voir rejeter les choix de l'assemblée mère. Au surplus, l'assemblée électorale n'avoit point à juger si les électeurs payoient plus ou moins de contributions. Ce soin n'appartenoit qu'aux assemblées primaires. L'assemblée électorale n'avoit qu'à examiner si les pouvoirs des électeurs étoient légaux ; dès qu'elle l'a

reconnu, elle n'a pu qu'admettre les électeurs, & ses opérations ne peuvent être attaquées ensuite que pour contravention aux loix. On ne lui reproche aucune violation ; donc vous devez approuver la résolution.

Rivoalland parle dans le même sens.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Dentzel propose d'approuver trois résolutions qui établissent trois légions des Francs du Nord, Italique & Polonoise.

Il s'éleve contre ceux qui, usurpant le titre de patriotes italiens, viennent ici exciter les haines, & servent ainsi les projets de l'étranger. Italiens, dit-il, qui que vous soyez, que la tyrannie poursuit, & qui trouvez asyle sur notre territoire, volez aux drapeaux que la république vous offre ; ne violez point l'hospitalité que vous recevez chez nous, en avilissant nos magistrats, en excitant contre nous les puissances étrangères, en vous mêlant à des débats domestiques auxquels vous devez rester étrangers. Si vous avez nos malheurs, n'avons-nous pas les nôtres ? Si vos villes sont désolées, n'endurons-nous pas les mêmes maux pour conquérir notre liberté & préparer la vôtre.

Il rappelle, en parlant de la légion polonoise, les massacres de Prague et de Varsovie, et invite les polonois à venger dans le sang des russes le sang de leurs compatriotes versé par le cruel Suwarow. Il fait la même invitation aux Francs du Nord.

Le conseil approuve successivement les trois résolutions.

Bourse du 22 fructidor.

Amsterdam.....	61 ⁷ / ₈ , 62 ⁷ / ₈ .	Rente provis.....
Idem cour.....	57 ⁵ / ₈ , 58 ⁵ / ₈ .	Tiers consol.....	8 f. 25 c.
Hambourg.....	191, 189.	Bons ² / ₇
Madrid.....9 f.	Bons ³ / ₄
Mad. effec.....	Bons d'arrérage, 72 f. 69 f.	70 f.
Cadix.....9 f.	Action de 50 fr. de la caisse	des rentiers.....
Cad. effec.....	Or fin.....	106 f. 50 c.
Gènes.....	Ling. d'arg.....	50 f. 63 c.
Livourne.....	Portugaise.....	95 f. 38 c.
Bâle..... ¹ / ₂ p., 1 ¹ / ₄ p.	Piastre.....	5 f. 27 c.
Lausanne..... ¹ / ₂ b., ³ / ₄ à 1 p.	Quadruple.....	82 f. 13 c.
Geneve.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Lyon..... pair 20 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Marseille..... pair 30 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.
Bordeaux..... ¹ / ₂ p. 10 j.		
Montpellier..... pair 10 j.		

Esprit ⁵/₆, 325 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 250 f. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 300 fr. — Huile d'olive, 1 fr 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Idem. Saint-Domingue, 2 fr. 60 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 8 cent. — Sucre d'Orléans, 2 f. 16 cent. — Savon de Marseille, 1 franc. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

Les Soirées littéraires, tome 15. Prix, 3 fr., et 3 fr. 75 cent. franc de port. A Paris, chez Honnart, imprimeur, rue du Colombier, n°. 1160; et ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

Ce volume renferme deux Néméennes de Pindore; le beau discours de Cicéron pour Célius; le Droit des paysans, par Cottereau; un Traité sur les Oracles, par H. de Montagne, etc. etc.

A. FRANÇOIS.